



MAIRIE DE SERS
Tél : 05.45.24.91.10
mairie@serscharente.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 30 janvier, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Présents : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – VAUZELLE – DULAC – FANUCCI - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – DOBY – MAGNON – LAFON – ANDRIEUX.

Secrétaire de séance : Patrick MAGNON

ORDRE DU JOUR :

1 – MODIFICATION DES STATUTS DU GRANDANGOULEME

Les compétences de l'agglomération font l'objet d'évolutions ou de transformations, afin de donner une assise statutaire à certaines ou des précisions pour d'autres.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – RÉSERVE INCENDIE A CHARBONTIÈRE

Monsieur le Maire propose qu'une réserve (bâche) soit installée au village de Charbontière. Pour ce faire, une subvention est sollicitée, soit au titre de la DETR, soit au titre des fonds verts.

Le coût total est estimé à 15 000 €.

Monsieur le Maire propose que pareille disposition soit prise en 2025 pour le village de Roche.

Délibération acceptée à l'unanimité.

3 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) SUD ANGOUMOIS.

Notre commune est couverte par la CTPS dont le siège est à Dignac.

La CPTS est une nouvelle forme d'exercice coordonné proposée aux professionnels de santé. A l'échelle d'un territoire défini, une CPTS vise notamment à mieux organiser les parcours des patients. Pour parvenir à ce but, la CPTS doit améliorer la coopération des professionnels de santé de ville ; entre eux et avec leurs partenaires.

Cette convention est approuvée à l'unanimité et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

4 – PERSONNEL

Monsieur le Maire propose que la prime anti inflation soit versée aux employés municipaux, après l'avis favorable du Centre de Gestion.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Monsieur MAHERAULT propose que la commune participe à la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, afin de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel.

Délibération acceptée à l'unanimité.

5 – RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Monsieur MAHERAULT propose de désigner des référents déontologues chargés d'apporter à chaque élu tout conseil utile, en respect des principes consacrés dans la charte de l'élu local.

Délibération acceptée à l'unanimité.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DOBY fait le bilan financier des opérations réalisées en 2023.

Les élus ont constaté que les prévisions étaient toutes réalisées dans d'excellentes conditions financières et ont félicité Jean Charles DOBY pour la qualité de son travail.

Gilles RABAUD signale des dysfonctionnements, graves à ses yeux, quant au comportement et au travail d'un agent communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

